

## **AVIS SUR LES SERVICES D'AMARRES (S-2)**

---

EN VIGUEUR LE 3 JANVIER 2020

<b>COLONNE I</b>	<b>COLONNE II</b>
<b>Art. Description</b>	<b>Taux (\$)</b>
1. Services d'amarres des navires au quai Marcel-Dionne	
a) pour chaque entrée ou sortie d'un navire	
i) du lundi au vendredi, entre 8h00 et 16h00 .....	1 443,47
ii) du lundi au vendredi, entre 16h01 et 7h59, fin de semaine et jours fériés.....	1 781,29
b) heures supplémentaires (en sus de trois (3) heures pour l'arrivée et deux (2) heures pour le départ)	
i) du lundi au vendredi, entre 8h00 et 16h00 .....	491,39 \$ / heure
ii) du lundi au vendredi, entre 16h01 et 7h59, fin de semaine et jours fériés.....	737,08 \$ / heure
2. Services d'amarres des navires de croisière au quai de Bagotville	
a) pour chaque entrée ou sortie d'un navire d'une longueur	
i) de moins de 175 mètres.....	1 739,96
ii) de 175 mètres à 200 mètres .....	1 990,15
iii) de plus de 200 mètres .....	2 251,71
b) heures supplémentaires (en sus de trois (3) heures pour l'arrivée et deux (2) heures pour le départ) .....	609,32 \$ / heure